

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 16 janvier 2018 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Don Monahan, Roger Côté, Gabriel Michaud, Serge Gagnon et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard, Caroline Desbiens et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement.

11 156-01-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉE

11 157-01-18 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'insertion du point 10.1 tiré de la correspondance :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2017
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 12 décembre 2017
5. Ratification du report de la séance du comité administratif initialement prévue le 10 janvier 2018 au 16 janvier 2018
6. Report de la séance du comité administratif initialement prévue le 7 février 2018 au 14 février 2018
7. Report de la séance ordinaire initialement prévue le 13 février 2018 au 20 février 2018
8. Liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2018
9. Liste des chèques émis au mois de décembre 2017
10. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 10.1 Appui à la MRC de Témiscamingue et à la MRC de La Nouvelle-Beauce – Financement des nouvelles responsabilités découlant de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques

11. Dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000,00\$ passés avec un même cocontractant au cours du dernier exercice financier complet précédent et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000,00\$
12. Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2018
13. Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne
14. Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif aux Marchés publics Desjardins moulinois pour les années 2018 et 2019 constituant l'Addenda numéro 2 visant notamment le renouvellement du mandat octroyé à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) pour la planification, la réalisation, la gestion et l'évaluation des marchés publics estivaux sur le territoire des villes de Mascouche et de Terrebonne dans la MRC Les Moulins
15. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Uniatox dans le cadre du Plan d'action 2017-2019 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins
16. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Aminate dans le cadre du Plan d'action 2017-2019 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins
17. Autorisation de paiement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) - Contribution aux équipements métropolitains 2017
18. Dépôt et approbation du Plan d'action 2018 tel que présenté par le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) conformément à l'Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins
19. Autorisation de signature - Addenda numéro 3 à l'Entente de délégation au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins afin de déléguer au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) l'exercice de la compétence concernant la gestion administrative du Fonds local d'investissement (FLS)
20. Autorisation de signature – Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement entre Fonds locaux de solidarité FTQ et la MRC Les Moulins pour le financement du Fonds local de solidarité (FLS)
21. Adoption de la Politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local d'investissement (FLS)
22. Nomination des membres du comité d'investissement commun (CIC)
23. Adoption du Code d'éthique et de déontologie des membres du comité d'investissement commun (CIC)

24. Autorisation de signature - Contrat de prêts du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) intitulé *Lettre d'offre prêt à terme FLI/FLS*
25. Demande à la Caisse Desjardins de Terrebonne pour l'ouverture d'un compte pour le Fonds local de solidarité (FLS) et autorisation de signature des effets bancaires relatifs audit Fonds
26. Affectation des sommes reçues du Fonds d'investissement local (FIL) au Fonds local de solidarité (FLS)
27. Approbation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
28. Engagement de la MRC Les Moulins en persévérance ou dans la réussite scolaire
29. Nomination des membres du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins
30. Nomination des membres du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
31. Nomination des membres du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
32. Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2018
33. Prolongation de mandat et autorisation de paiement à la firme Deveau Avocats dans le cadre du recours pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables
34. Rejet - Soumissions pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en vue d'effectuer des travaux d'aménagement, de retrait de sédiments et de stabilisation d'une portion du cours d'eau « sans nom » entre la rue Oscar et la rue Samson à Terrebonne
35. Mandat pour l'enlèvement d'obstacles dans le cours d'eau La Plaine à Terrebonne
36. Autorisation de paiement à la firme GBi Services d'ingénierie dans le cadre de l'engagement de la MRC Les Moulins envers le MDDELCC d'effectuer un suivi sur une période de cinq (5) ans suivant la réalisation des travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert à Terrebonne
37. Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2018

38. Nature des modifications que les villes de Terrebonne et Mascouche devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 97-33R-12 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de corriger des limites d'affectations et d'un îlot déstructuré, d'effectuer des corrections mineures au texte du document complémentaire, et afin de modifier diverses dispositions touchant les rives, le littoral et les plaines inondables, la coupe d'arbres en lien avec certains travaux de cours d'eau ainsi que celles touchant les projets générateurs de déplacements
39. Examen et approbation du règlement sur les permis et certificats numéro 1090-14 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1090 afin de modifier diverses dispositions relatives à l'application du règlement, aux constructions et ouvrages nécessitant ou non un permis ou un certificat ainsi qu'aux documents requis
40. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement en vue de l'adoption du règlement numéro 145 fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la MRC Les Moulins ainsi que l'allocation de dépenses et abrogeant le règlement numéro 125
41. Adoption du projet de règlement numéro 145 fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la MRC Les Moulins ainsi que l'allocation de dépenses et abrogeant le règlement numéro 125
42. Autres sujets
 - 42.1 Autorisation de signature – Entente de contribution financière dans le cadre de la création d'un Fonds local de solidarité (FLS) avec la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM)
 - 42.2 Autorisation de signature – Formulaire afin de permettre le paiement des intérêts par prélèvements pré-autorisés à partir du compte pour le Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC Les Moulins ainsi que du formulaire de confirmation d'informations bancaires du compte pour le Fonds local de solidarité (FLS) afin de permettre les déboursements bancaires
 - 42.3 Mandat pour l'audit externe des états financiers 2017
 - 42.4 Autorisation de signature - Programme de partenariat annuel 2017-2018 avec la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins
43. Période de questions
44. Clôture de la séance

ADOPTÉE

11 158-01-18

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2017

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE les procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2017 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 159-01-18 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 12 décembre 2017

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Marc-André Plante et résolu unanimement:

QUE les procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 12 décembre 2017 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 160-01-18 Ratification du report de la séance du comité administratif initialement prévue le 10 janvier 2018 au 16 janvier 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont jugé opportun de reporter la date de la séance du comité administratif initialement prévue le 10 janvier 2018 au 16 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT l'avis public à cet effet, paru dans le journal La Revue, édition du 27 décembre 2017 ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins ratifie le report de la séance du comité administratif initialement prévue mercredi le 10 janvier 2018 au mardi 16 janvier 2018 à 9h00.

ADOPTÉE

11 161-01-18 Report de la séance du comité administratif initialement prévue le 7 février 2018 au 14 février 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de reporter la date de la séance du comité administratif initialement prévue le 7 février 2018 au 14 février 2018 ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la séance du comité administratif initialement prévue le mercredi 7 février 2018 soit et est reportée au mercredi 14 février 2018 à 9h00.

ADOPTÉE

11 162-01-18 Report de la séance ordinaire initialement prévue le 13 février 2018 au 20 février 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de reporter la date de la séance ordinaire du conseil de la MRC Les Moulins initialement prévue le 13 février 2018 au 20 février 2018;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la séance ordinaire du conseil de la MRC Les Moulins initialement prévue mardi le 13 février 2018 soit et est reportée au mardi 20 février 2018 à 19h00.

ADOPTÉE

11 163-01-18 Liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2018

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 188 165,96\$ pour le mois de janvier 2018, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Janvier 2018* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 315,25\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 164-01-18 Liste des chèques émis au mois de décembre 2017

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de décembre 2017, pour un montant de 696 009,78\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Décembre 2017* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-2 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 065,65\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de décembre 2017, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 165-01-18 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Janvier 2018* »).

ADOPTÉE

11 166-01-18 Appui à la MRC de Témiscamingue et à la MRC de La Nouvelle-Beauce – Financement des nouvelles responsabilités découlant de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité ;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi numéro 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC aura cinq (5) ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les dix (10) ans ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques ;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée ;

CONSIDÉRANT QU'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi numéro 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-17-380 adoptée par la MRC de Témiscamingue demandant l'appui des MRC du Québec à cet effet ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14192-12-2017 adoptée par la MRC de La Nouvelle-Beauce demandant l'appui des MRC du Québec à cet effet ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Témiscamingue et la MRC de La Nouvelle-Beauce dans leur démarche afin :

- De demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;
- De demander au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;
- De demander au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;
- De demander au gouvernement une exemption au régime de compensation à la Loi numéro 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, madame Isabelle Melançon, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député de Masson, monsieur Mathieu Lemay, au député de L'Assomption, monsieur François Legault, à la MRC de Témiscamingue, à la MRC de La Nouvelle-Beauce, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Table des préfets de Lanaudière et aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

11 167-01-18 Dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000,00\$ passés avec un même cocontractant au cours du dernier exercice financier complet précédent et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000,00\$

CONSIDÉRANT QU'en vertu du 2^e alinéa de l'article 961.4 du *Code municipal du Québec*, lequel a été modifié par l'article 104 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, la municipalité publie, sur son site internet, au plus tard le 31 janvier de chaque année, une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000,00\$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000,00\$;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte pour dépôt, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000,00\$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000,00\$.

QUE ladite liste soit publiée sur le site internet de la MRC Les Moulins au plus tard le 31 janvier 2018.

ADOPTÉE

11 168-01-18 Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a pris des engagements pour des dépenses à effectuer en 2018;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'engagement des dépenses suivantes pour l'année 2018 :

MRC Les Moulins
Liste des engagements au 1^{er} janvier 2018

	2018
Holding Rubino	171 800\$
Groupe Arobas inc.	1 140\$
Deveau Avocats	4 833\$
Entente CLDEM	951 089\$
Entente Viagym	168 894\$
Entretien ménager Techno pro	7 113\$
Expo-Terrebonne	50 000\$
Les Prévoyants	1 380\$
Fondation du Cégep	30 000\$
Pitney Bowes	675\$
Salaires et charges sociales	1 764 113\$
Table des préfets de Lanaudière	79 629\$
Tourisme des Moulins	300 000\$
Tourisme Lanaudière	21 000\$
Volkswagen Finance	8 218\$
	<hr/> 3 559 884\$ <hr/>

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-3 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 559 884\$ soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 169-01-18 Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, datée du 24 octobre 2017, pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne, au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne pour la période du 1^{er} au 28 février 2018, au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois le tout, conformément à l'offre de service datée du 24 octobre 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-4 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 673,17\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-523 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 170-01-18

Autorisation de signature – Protocole d’entente relatif aux Marchés publics Desjardins moulinois pour les années 2018 et 2019 constituant l’Addenda numéro 2 visant notamment le renouvellement du mandat octroyé à la Société de développement et d’animation de Mascouche (SODAM) pour la planification, la réalisation, la gestion et l’évaluation des marchés publics estivaux sur le territoire des villes de Mascouche et de Terrebonne dans la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT l’appel d’offres public numéro 100-2016 (SÉAO 1023714) produit par la MRC pour la fourniture de services professionnels pour la planification, la réalisation, la gestion et l’évaluation de marchés publics estivaux sur le territoire des villes de Mascouche et Terrebonne;

CONSIDÉRANT la proposition datée du 18 novembre 2016 de la SODAM;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10 613-11-16 octroyant le mandat à la SODAM;

CONSIDÉRANT l’élaboration d’un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC à mettre en œuvre ledit PDZA;

CONSIDÉRANT que certaines actions identifiées au PDZA ont des corrélations avec la tenue des marchés publics sur le territoire de la MRC plus particulièrement quant à l’analyse des conditions propices à l’implantation et au développement d’entreprises en circuits courts, l’évaluation des productions qui pourraient être transformées localement et régionalement et l’évaluation du potentiel de développement d’une filière agroforestière et des produits fins non ligneux;

CONSIDÉRANT que l’évaluation des activités tenues à l’été 2017 s’est avérée satisfaisante et que la MRC souhaite se prévaloir de son option de renouvellement initialement prévue au devis d’appel d’offres;

CONSIDÉRANT que le Protocole d’entente 2017 est expiré et que la MRC souhaite le remplacer par un nouveau protocole, lequel constituera l’Avenant numéro 2 aux documents formant la convention entre les parties;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le protocole d’entente relatif aux Marchés publics Desjardins moulinois pour les années 2018 et 2019 constituant l’Addenda numéro 2 aux documents formant la convention entre les parties, visant notamment le renouvellement du mandat octroyé à la Société de développement et d’animation de Mascouche (SODAM) pour la planification, la réalisation, la gestion et l’évaluation des marchés publics estivaux sur le territoire des villes de Mascouche et de Terrebonne dans la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-5 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 77 610,00\$ pour l'année 2018, incluant les taxes, poste budgétaire 2622-984 « *Marchés publics moulinois* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 171-01-18

Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Uniatox dans le cadre du Plan d'action 2017-2019 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 154-12-17, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le Plan d'action 2017-2019 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente à intervenir entre la MRC Les Moulins et l'organisme Uniatox pour les projets de cuisines communautaires dans le Plan d'action 2017-2019 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Uniatox pour les projets de cuisines communautaires dans le Plan d'action 2017-2019 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins, le tout pour un montant maximal de 8 000,00\$ et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'organisme Uniatox un montant de 1 000,00\$ à la signature du protocole susmentionné.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-6 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant maximal de 4 000,00\$, pour l'année 2018, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIDI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 172-01-18

Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Aminate dans le cadre du Plan d'action 2017-2019 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 154-12-17, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le Plan d'action 2017-2019 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT le Protocole d'entente à intervenir entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) pour les activités identifiées « *Aminate* » dans le Plan d'action 2017-2019 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) pour les projets et activités identifiés « *Aminate* » dans le Plan d'action 2017-2019 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins, le tout pour un montant maximal de 119 400,00\$ et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser au groupe AMINATE un montant de 15 050,00\$ à la signature du protocole d'entente susmentionné.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-7 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 60 200,00\$ pour l'année 2018, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIDI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 173-01-18

Autorisation de paiement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) - Contribution aux équipements métropolitains 2017

CONSIDÉRANT la facture numéro 90000179 datée du 12 décembre 2017 transmise à la MRC Les Moulins par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), au montant de 125 467,64\$ relativement à la contribution de la MRC Les Moulins aux équipements métropolitains 2017 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) la somme de 125 467,64\$ relativement à la contribution de la MRC Les Moulins aux équipements métropolitains 2017, le tout conformément à la facture numéro 90000179 transmise à la MRC Les Moulins par l'ARTM.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-8 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 125 467,64\$, poste budgétaire 2370-442 « *Équipements métropolitains* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 174-01-18

Dépôt et adoption du Plan d'action 2018 tel que présenté par le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) conformément à l'Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 149-11-15, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente de délégation au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 750-02-17, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Addenda numéro 2 à l'entente susmentionnée afin de la prolonger jusqu'au 31 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, le CLDEM doit déposer à la MRC Les Moulins, pour approbation, son plan d'action de stratégie et de développement ;

CONSIDÉRANT QUE le CLDEM a déposé le Plan d'action 2018 ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Plan d'action 2018 présenté par le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) conformément à l'Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté.

ADOPTÉE

11 175-01-18

Autorisation de signature - Addenda numéro 3 à l'Entente de délégation au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins afin de déléguer au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) l'exercice de la compétence concernant la gestion administrative du Fonds local d'investissement (FLS)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, elle peut notamment, prendre toute mesure de soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat de l'économie sociale, ainsi qu'élaborer et veiller à la réalisation d'un plan d'action pour l'économie et l'emploi ou adopter différentes stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité régionale de comté peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2, notamment pour la mise en œuvres de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté administre les sommes qui lui sont confiées dans le cadre de ces ententes et possède tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de celles-ci;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation, la municipalité régionale de comté à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme délégataire peut être un organisme à but non lucratif existant;

CONSIDÉRANT QUE le CLDEM a été désigné par la résolution 10 149-11-15 du conseil de la MRC le 25 novembre 2015 comme organisme délégataire et une entente de délégation a été approuvée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et, depuis, a été signée par la MRC Les Moulins et le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 436-06-16, le conseil de la MRC les Moulins a autorisé la signature d'un premier addenda à l'entente susmentionnée lequel a été soumis, pour approbation, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 750-02-17, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un deuxième addenda lequel a été soumis, pour approbation, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'entente déjà conclue afin d'inclure à l'entente initiale, la délégation de l'exercice de la compétence concernant la gestion administrative du Fonds local de solidarité (FLS) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander l'autorisation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de déléguer au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM), l'exercice de sa compétence concernant la gestion administrative du Fonds local de solidarité (FLS).

QUE le préfet soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'addenda numéro 3 à l'Entente de délégation entre la MRC Les Moulins et le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins concernant la gestion administrative du Fonds local de solidarité (FLS).

QUE la présente résolution et l'addenda numéro 3 à l'Entente de délégation entre la MRC les Moulins et le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) soient transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour autorisation, à monsieur Éric Desaulniers de Fonds locaux de solidarité FTQ et à monsieur Claude Robichaud du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM).

ADOPTÉE

11 176-01-18

Autorisation de signature – Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement entre Fonds locaux de solidarité FTQ et la MRC Les Moulins pour le financement du Fonds local de solidarité (FLS)

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 10 743-02-17 et 10 925-06-17, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT la *Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement* de Fonds locaux de solidarité FTQ, société en commandite, à l'intention de la MRC Les Moulins pour la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) ;

CONSIDÉRANT la résolution du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) numéro CA-17-12-2306 adoptée le 14 décembre 2017 par laquelle le CLDEM s'est engagé à participer à la mise de fonds du Fonds local de solidarité pour un montant de 34 000,00\$;

CONSIDÉRANT la contribution de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au montant de 100 000,00\$;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 115 367,93\$ a été reçue du Fonds d'investissement local (FIL) des Moulins pour la mise en place du Fonds local de solidarité;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de participer financièrement à la contribution des partenaires du milieu qui totalisera 250 000,00\$ relativement à la mise de fonds du Fonds local de solidarité (FLS), soit pour un montant de 116 000,00\$.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de crédit variable à l'investissement de 750 000,00\$ selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la *Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement* et les annexes qui y sont jointes.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite *Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement* ainsi que les annexes qui y sont jointes.

QUE la présente résolution, la *Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement* ainsi que les annexes qui y sont jointes soient transmises à monsieur Éric Desaulniers de Fonds locaux de solidarité FTQ, à monsieur Éric Lescarbeault du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et à monsieur Claude Robichaud du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM).

QU'un montant de 632,07\$ provenant du surplus libre soit et est affecté au Fonds local de solidarité (FLS).

ADOPTÉE

11 177-01-18

Adoption de la Politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local d'investissement (FLS)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 149-11-15, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente de délégation au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 750-02-17, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Addenda numéro 2 à l'entente susmentionnée afin de la prolonger jusqu'au 31 mars 2020, tout en tenant compte du premier addenda dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 10 436-06-16 ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 175-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Addenda numéro 3 à l'entente susmentionnée afin de déléguer au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM), l'exercice concernant la gestion administrative du Fonds local de solidarité (FLS);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 176-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention de crédit variable à l'investissement en vue de la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 612-11-16, le conseil de la MRC Les Moulins avait adopté une politique d'investissement du Fonds local d'investissement (FLI) et que cette politique doit maintenant être remplacée par une nouvelle politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS);

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la Politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS), laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

QUE ladite politique remplace la Politique d'investissement du Fonds local d'investissement (FLI) adoptée par la résolution numéro 10 612-11-16.

QUE copie de la présente résolution et de la Politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) soient et sont transmises à monsieur Éric Desaulniers de Fonds locaux de solidarité FTQ, à monsieur Éric Lescarbeault du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et à monsieur Claude Robichaud du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM).

ADOPTÉE

11 178-01-18

Nomination des membres du comité d'investissement commun (CIC) (Amendée par résolution numéro 11 259-03-18)

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 10 743-02-17 et 10 925-06-17, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 176-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention de crédit variable à l'investissement en vue de la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la convention susmentionnée, un comité d'investissement commun (CIC) doit être formé pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les membres du comité d'investissement commun (CIC) et d'amender la résolution numéro 10 925-06-17 afin d'abroger le paragraphe relatif à la nomination des membres du CIC ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 10 925-06-17 soit et est amendée afin d'abroger le paragraphe relatif à la nomination des membres du comité d'investissement commun (CIC).

QUE monsieur Gabriel Michaud soit et est nommé afin de siéger au comité d'investissement commun (CIC) à titre de représentant élu désigné par la MRC.

QUE monsieur Claude Robichaud soit et est nommé afin de siéger au comité d'investissement commun (CIC) à titre de représentant du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM).

QUE messieurs Yannick Amiot, Pierre Belle, Richard Chauvette et Éric Taillon soient et sont nommés afin de siéger au comité d'investissement commun (CIC) à titre de représentants socio-économiques.

QUE la présente résolution soit transmise aux membres du comité d'investissement commun (CIC), au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et à monsieur Éric Desaulniers de Fonds locaux de solidarité FTQ.

ADOPTÉE

11 179-01-18

Adoption du Code d'éthique et de déontologie des membres du comité d'investissement commun (CIC)

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 10 743-02-17 et 10 925-06-17, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 176-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement en vue de la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la convention susmentionnée, un comité d'investissement commun (CIC) doit être formé pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la lettre d'offre et de la convention susmentionnée, il y a lieu d'assujettir les membres du comité d'investissement commun (CIC) à un code d'éthique et de déontologie ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Code d'éthique et de déontologie des membres du comité d'investissement commun (CIC) soit et est adopté.

QUE tous les membres du comité d'investissement commun (CIC) soient assujettis au Code d'éthique et de déontologie des membres du comité d'investissement commun (CIC) et qu'ils doivent signer l'Annexe A dudit Code confirmant qu'ils en ont pris connaissance et qu'ils en acceptent le contenu ainsi que l'Annexe B, annuellement, en décembre de chaque année.

QUE la présente résolution soit et est transmise à monsieur Éric Desaulniers de Fonds locaux de solidarité FTQ et à monsieur Claude Robichaud du Centre local de développement des Moulins (CLDEM).

ADOPTÉE

11 180-01-18

Autorisation de signature – Contrat de prêts du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) intitulé *Lettre d'offre prêt à terme FLI/FLS*

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 10 743-02-17 et 10 925-06-17, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 175-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Addenda numéro 3 à l'entente susmentionnée afin de déléguer au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM), l'exercice concernant la gestion administrative du Fonds local de solidarité (FLS);

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu d'autoriser le directeur général du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à signer, pour et au nom de la MRC les Moulins, tous les contrats de prêts du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) intitulé *Lettre d'offre prêt à terme FLI/FLS* ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer l'autorisation de signature accordée par la résolution numéro 10 341-04-16 relativement aux contrats de financement du Fonds local d'investissement (FLI) ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général du CLDEM soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins les contrats de prêts du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) intitulé *Lettre d'offre prêt à terme FLI/FLS*.

QUE la présente autorisation de signature remplace celle accordée par la résolution numéro 10 341-04-16 relativement aux contrats de financement du Fonds local d'investissement (FLI).

QUE la présente résolution soit et est transmise à monsieur Claude Robichaud du Centre local de développement des Moulins (CLDEM).

ADOPTÉE

11 181-01-18 Demande à la Caisse Desjardins de Terrebonne pour l'ouverture d'un compte pour le Fonds local de solidarité (FLS) et autorisation de signature des effets bancaires relatifs audit Fonds

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 176-01-18, le conseil de la MRC les Moulins a autorisé la signature de tous les documents nécessaires pour donner suite à la *Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement*, et ce, pour la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) ;

CONSIDÉRANT QU'en vue de la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS), il y a lieu de procéder à l'ouverture d'un compte pour le Fonds local de solidarité (FLS) ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à demander à la Caisse Desjardins de Terrebonne, l'ouverture d'un compte pour le Fonds local de solidarité (FLS) et à signer tous les documents requis à cet effet.

QUE messieurs Guillaume Tremblay, préfet, monsieur Marc-André Plante, préfet suppléant, monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière et madame Marie-Claude Corbeil, responsable des finances et des ressources humaines et matérielles, soient et sont autorisés à signer tout effet bancaire ou toute convention relative au compte du Fonds local de solidarité (FLS), incluant les chèques et que deux (2) signatures sur cinq (5) des personnes autorisées soient requises, dont une signature d'un élu et une signature d'un fonctionnaire.

ADOPTÉE

11 182-01-18 Affectation des sommes reçues du Fonds d'investissement local (FIL) au Fonds local de solidarité (FLS)

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 10 743-02-17 et 10 925-06-17, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10 925-06-17, laquelle demande au Fonds d'investissement local (FIL) des Moulins de cesser ses opérations et de transmettre ses soldes disponibles pour permettre de mettre en place un FLS;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 115 367,93\$ a été reçue du FIL des Moulins à titre de répartition des actifs;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la totalité de la somme reçue du Fonds d'investissement local (FIL) des Moulins soit et est affectée au Fonds local de solidarité (FLS) et qu'une comptabilité distincte soit effectuée pour les transactions qui y sont associées.

ADOPTÉE

11 183-01-18

Approbation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (Amendée par résolution numéro 11 293-04-18)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 149-11-15, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente de délégation au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 436-06-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un addenda à l'Entente de délégation au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins (2015-2017), afin d'inclure à l'entente initiale, la délégation de l'exercice de la compétence concernant la planification et le soutien au développement local en rapport à la mobilisation des communautés et à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines suivants : social, culturel, économique et environnemental, sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 750-02-17, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Addenda numéro 2 à l'entente susmentionnée afin de la prolonger jusqu'au 31 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE, dans les limites de cette délégation, par la résolution numéro 10 938-08-17, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) de procéder à un appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) a procédé à l'appel de projets structurants susmentionné;

CONSIDÉRANT le budget disponible de la MRC Les Moulins à cet effet;

CONSIDÉRANT les recommandations du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM);

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins approuvent l'octroi des subventions relativement aux projets suivants, le tout conformément aux recommandations du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) :

Nom du projet	Présenté par	Subvention octroyée
Étiquetage alimentaire	Popote roulante Les Moulins	24 800,00\$
Frigos pour tous	Les œuvres de Galilée	25 000,00\$
Un toit pour toi	Carrefour jeunesse emploi des Moulins	35 000,00\$
Implantation et déploiement d'ateliers de socialisation 2-5 ans	Office municipal d'habitation de Terrebonne (OMHT)	28 929,00\$
Programme volontaire d'accompagnement social	Travail de rue, Le Trajet	33 305,00\$
Travail de milieu à l'année	Maison des Jeunes La Barak de Mascouche	20 966,00\$

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-8.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 168 000,00\$, poste budgétaire 2622-980 « *Divers organismes FDT* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 184-01-18

Engagement de la MRC Les Moulins en persévérance ou dans la réussite scolaire

CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire 2018 se dérouleront du 12 au 16 février 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'afin de souligner l'engagement des élus envers la persévérance scolaire et en signe de solidarité avec les acteurs œuvrant en persévérance scolaire sur le territoire, la MRC Les Moulins souhaite hisser le drapeau de la persévérance scolaire le lundi 12 février 2018 à 14h00 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie les initiatives ayant pour objectif la persévérance scolaire.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à hisser le drapeau de la persévérance scolaire, le lundi 12 février 2018 à 14h00, et ce, en signe de solidarité envers les acteurs œuvrant en persévérance scolaire sur le territoire de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 185-01-18

Nomination des membres du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent former un comité d'aménagement du territoire et transport ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins soit et est formé des membres suivants : madame Brigitte Villeneuve ainsi que messieurs

Réal Leclerc, Roger Côté et Don Monahan.

QUE monsieur Réal Leclerc soit et est nommé président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 186-01-18

Nomination des membres du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins (Amendée par résolution 11 216-02-18)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent former un comité du développement économique et touristique ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins soit et est formé des membres suivants : monsieur Gabriel Michaud, monsieur Bertrand Lefebvre et monsieur Serge Gagnon.

QUE monsieur Gabriel Michaud soit et est nommé président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 187-01-18

Nomination des membres du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins (Amendée par résolution 11 216-02-18)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent former un comité du développement social, communautaire et immigration ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins soit et est formé des membres suivants : madame Nathalie Bellavance, madame Caroline Desbiens, madame Nathalie Ricard et madame Anny Mailloux.

QUE madame Nathalie Bellavance soit et est nommée présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 188-01-18

Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2018

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est échue;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC des Moulins adhère à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2018, la cotisation annuelle étant de 2 693,40\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-9 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 693,40\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 189-01-18 Prolongation de mandat et autorisation de paiement à la firme Deveau Avocats dans le cadre du recours pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 10 052-08-15, 10 243-01-16 et 10 563-10-16 le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre du recours institué par la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger le mandat de la firme Deveau Avocats dans le cadre du recours susmentionné;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels déjà encourus par la MRC Les Moulins dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels et déboursés sont assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre du recours institué par la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables jusqu'à concurrence de 10 000,00\$ pour honoraires professionnels et déboursés et excluant les taxes.

QUE les honoraires professionnels et déboursés soient assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne, celle-ci étant représentée par la même firme d'avocats dans ce dossier.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-10 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant ne dépassant pas 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 190-01-18 Rejet – Soumission pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en vue d'effectuer des travaux d'aménagement, de retrait de sédiments et de stabilisation d'une portion du cours d'eau « sans nom » entre la rue Oscar et la rue Samson à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 936-06-17, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres pour des services professionnels en ingénierie en vue des travaux d'aménagement de cours d'eau pour le

retrait de sédiments et stabilisation d'une portion du cours d'eau « Sans nom » situé entre la rue Oscar et la rue Samson, à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a procédé à un appel d'offres public avec système de pondération et d'évaluation des offres ;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions ont été reçues à la MRC Les Moulins au plus tard à 11h00, le 8 décembre 2017 et ouvertes publiquement à 11h01, soit :

SMI Les consultants S.M. Inc.,
Axio Avizo Experts-conseils Inc.
SNC Lavalin GEM Québec Inc.
Assani conseil Air Eau Sol Inc.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* se sont rencontrés le 11 décembre 2017 à 14h00 afin d'analyser les soumissions reçues selon le système de pondération et d'évaluation des offres et d'attribuer un pointage le tout conformément au calcul prévu au même article ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes après analyse par le comité de sélection, ont été considérées conformes et ont obtenu un pourcentage intérimaire pour la proposition technique d'au moins 70% :

SMI Les consultants S.M. Inc.	71 859,38\$, incluant les taxes
Axio Avizo Experts-conseils Inc.	77 693,21\$, incluant les taxes

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées par les deux (2) firmes susmentionnées excèdent largement le budget et l'estimation prévus à cette fin et que conséquemment, elles peuvent être rejetées, et ce, selon les décisions citées au Bulletin Muni-Express, mars 2012, publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation écrite pour des services professionnels en ingénierie en vue des travaux d'aménagement de cours d'eau pour le retrait de sédiments et stabilisation d'une portion du cours d'eau « Sans nom » situé entre la rue Oscar et la rue Samson, à Terrebonne, refuse et rejette les deux (2) soumissions considérées conformes et ayant obtenu après analyse par le comité de sélection, un pourcentage intérimaire pour la proposition technique d'au moins 70%, lesdites soumissions excédant largement le budget et l'estimation prévus à cette fin.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un nouvel appel d'offres en vue de l'octroi du mandat pour des services professionnels en ingénierie en vue des travaux d'aménagement de cours d'eau pour la retrait de sédiments et stabilisation d'une portion du cours d'eau « Sans nom » situé entre la rue Oscar et la rue Samson, à Terrebonne.

ADOPTÉE

11 191-01-18

Mandat pour l'enlèvement d'obstacles dans le cours d'eau La Plaine à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour l'enlèvement d'obstacles dans le cours d'eau La Plaine à Terrebonne, dans un secteur adjacent à la Montée Major;

CONSIDÉRANT l'avis de non-assujettissement en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* émis par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) daté le 7 décembre 2017 relativement à ces travaux ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Direction régionale des Laurentides et de Lanaudière du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), émis par un courriel daté du 30 novembre 2017 à l'effet que lesdits travaux sont une activité exclus administrativement exclue de la nécessité d'obtenir préalablement un certificat d'autorisation dudit ministère ;

CONSIDÉRANT compte tenu du caractère urgent de la situation, la Direction de l'entretien du territoire de la Ville de Terrebonne recommande, par un courriel daté du 21 décembre 2017, une intervention rapide afin d'éviter que la situation ne s'aggrave et qu'elle n'engendre d'autres problèmes;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 17 décembre 2017 de l'entreprise L. Roy Paysagiste enr. au montant de 8 240,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate l'entreprise L. Roy Paysagiste enr. pour l'enlèvement d'obstacles dans le cours d'eau La Plaine à Terrebonne, dans un secteur adjacent à la Montée Major, pour un montant de 8 240,00\$, excluant les taxes, conformément à la soumission datée du 17 décembre 2017 présentée par ladite entreprise. La récupération des débris dans le cours d'eau devra se faire sans déblai, ni excavation, ni dragage, ni creusage. Le travail devra se faire (incluant l'équipement utilisé) à partir de la rive, sans empiètement dans le littoral du cours d'eau et le gravier récolté devra être disposé hors de la rive, du littoral ainsi qu'à l'extérieur de tout milieu et toute plaine inondable.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-11 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 8 240,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 192-01-18

Autorisation de paiement à la firme GBi Services d'ingénierie dans le cadre de l'engagement de la MRC Les Moulins envers le MDDELCC d'effectuer un suivi sur une période de cinq (5) ans suivant la réalisation des travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert à Terrebonne

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Beaudoin, Hurens, par la résolution numéro 8620-11-12, dans le cadre de l'engagement de la MRC Les Moulins envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), d'effectuer un suivi sur une période de cinq (5) ans suivant la réalisation des travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert à Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE la firme susmentionnée a, depuis, changé de nom pour GBi Services d'ingénierie ;

CONSIDÉRANT la facture d'honoraires professionnels datée du 20 décembre 2017, au montant de 1 500,00\$, excluant les taxes, relativement au mandat susmentionné;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Serge

Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme GBi Services d'ingénierie, la somme de 1 500,00\$, excluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels relativement au mandat octroyé par la résolution numéro 8620-11-12 à ladite firme, le tout, dans le cadre de l'engagement de la MRC Les Moulins envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'effectuer un suivi sur une période de cinq (5) ans suivant la réalisation des travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert à Terrebonne, et ce, afin de répondre aux attentes du MDDELCC suite à son avis.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2012-152 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 8620-11-12.

ADOPTÉE

11 193-01-18

Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2018

CONSIDÉRANT l'offre de service transmis par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) concernant un programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et Éco-Nature pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE les MRC participant audit programme d'échantillonnage auront accès à toutes les données issues des divers suivis de la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE 10 des 27 stations d'échantillonnage sont situées sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service prévoit de répartir les coûts de ce programme d'échantillonnage entre les MRC, le tout tel que détaillé dans ladite offre de service;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC participe financièrement pour un montant de 25 000,00\$;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service transmise par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) concernant un programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2018, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à payer au COBAMIL la somme de 16 066,00\$ pour les fins du programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2018, le tout selon les termes et modalités suivantes :

- 1er versement (40%) le 1^{er} avril 2018;
- 2^{ème} versement (35%) le 15 juillet 2018;

- 3ème versement (25%) à la présentation des résultats.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis afin de donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-12 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 16 066,00\$, poste budgétaire 2470-959 « *Protection environnement* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 194-01-18

Nature des modifications que les villes de Terrebonne et Mascouche devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 97-33R-12 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de corriger des limites d'affectations et d'un îlot déstructuré, d'effectuer des corrections mineures au texte du document complémentaire, et afin de modifier les dispositions touchant les rives, le littoral et les plaines inondables, la coupe d'arbres en lien avec certains travaux de cours d'eau ainsi que celles touchant les projets générateurs de déplacements

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-12 intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de corriger des limites d'affectations et d'un îlot déstructuré, d'effectuer des corrections mineures au texte du document complémentaire, et afin de modifier les dispositions touchant les rives, le littoral et les plaines inondables, la coupe d'arbres en lien avec certains travaux de cours d'eau ainsi que celles touchant les projets générateurs de déplacement* »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé « *Document indiquant la nature des modifications que les villes de Terrebonne et Mascouche devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-12 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins* », lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au greffier de la ville de Terrebonne et de la ville de Mascouche.

ADOPTÉE

11 195-01-18

Examen et approbation du règlement sur les permis et certificats numéro 1090-14 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1090 afin de modifier diverses dispositions relatives à l'application du règlement, aux constructions et ouvrages nécessitant ou non un permis ou un certificat ainsi qu'aux documents requis

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1090-14 modifiant son règlement sur les permis et certificats numéro 1090 afin de modifier diverses dispositions relatives à l'application du

règlement, aux constructions et ouvrages nécessitant ou non un permis ou un certificat ainsi qu'aux documents requis ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1090-14 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement sur les permis et certificats numéro 1090 afin de modifier diverses dispositions relatives à l'application du règlement, aux constructions et ouvrages nécessitant ou non un permis ou un certificat ainsi qu'aux documents requis.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 196-01-18 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement en vue de l'adoption du règlement numéro 145 fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la MRC Les Moulins ainsi que l'allocation de dépenses et abrogeant le règlement numéro 125

Monsieur Gabriel Michaud donne avis de motion et présente un projet de règlement en vue de l'adoption du règlement numéro 145 fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la MRC Les Moulins ainsi que l'allocation de dépenses et abrogeant le règlement numéro 125 portant sur les mêmes fins. Ledit projet de règlement est présenté conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* et à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*.

11 197-01-18 Adoption du projet de règlement numéro 145 fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la MRC Les Moulins ainsi que l'allocation de dépenses et abrogeant le règlement numéro 125

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, à une séance ordinaire tenue le 23 novembre 2011, a adopté le règlement numéro 125 fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la MRC Les Moulins et la rémunération additionnelle des membres du comité administratif et du préfet suppléant et abrogeant les règlements numéros 88 et 100 portant sur les mêmes fins ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'abroger le règlement numéro 125 et d'adopter un nouveau règlement relatif au traitement des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2018 et qu'un projet de règlement a alors été présenté aux membres du conseil de la MRC Les Moulins conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11.001)* et à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à*

ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 145 fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la MRC Les Moulins ainsi que l'allocation de dépenses et abrogeant le règlement numéro 125.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉE

11 198-01-18

Autorisation de signature – Entente de contribution financière dans le cadre de la création d'un Fonds local de solidarité (FLS) avec la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM)

CONSIDÉRANT QUE la ministre responsable des petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional soutient par une convention d'aide financière avec la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM), le déploiement du réseau des Fonds locaux de solidarité (FLS) à l'ensemble des MRC ou organismes équivalents (MRC) en y affectant une somme de 3 500 000\$ pour la période 2016-2017 ;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la ministre a versé à la FQM la somme de 3 500 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la FQM s'est engagée à utiliser les 3 500 000\$ afin d'offrir une contribution financière de 100 000\$ à chacune des MRC qui procède, avant le 31 mars 2019, à la mise en place d'un FLS conformément à la procédure convenue avec Fonds locaux de solidarité FTQ s.e.c. (FLS-FTQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins désire mettre en place un fonds local de solidarité (FLS) et bénéficier de la contribution de 100 000\$;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Entente de contribution financière dans le cadre de la création d'un Fonds local de solidarité (FLS) avec la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM).

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Éric Desaulniers de Fonds locaux de solidarité FTQ et à monsieur Claude Robichaud du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM).

ADOPTÉE

11 199-01-18

Autorisation de signature – Formulaire afin de permettre le paiement des intérêts par prélèvements pré-autorisés à partir du compte du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC Les Moulins - Formulaire de confirmation d'informations bancaires du compte du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC Les Moulins afin de permettre les déboursements bancaires

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 10 743-02-17 et 10 925-06-17, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 176-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de participer financièrement à la mise de fonds du Fonds local de solidarité (FLS) pour un montant de 116 000,00\$ et a accepté l'offre de crédit variable à l'investissement de 750,000,00\$ selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la lettre d'offre ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la création du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'autoriser la signature du formulaire permettant le paiement des intérêts par prélèvements pré-autorisés à partir du compte du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC Les Moulins ainsi que du formulaire de confirmation d'informations bancaires du compte pour le Fonds local de solidarité (FLS) afin de permettre les déboursements bancaires ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins désire mettre en place un fonds local de solidarité (FLS) et bénéficier de la contribution de 100 000,00\$ de la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le formulaire afin de permettre le paiement des intérêts par prélèvements pré-autorisés à partir du compte du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC Les Moulins ainsi que le formulaire de confirmation d'informations bancaires du compte du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC Les Moulins afin de permettre les déboursements bancaires.

QUE la présente résolution et les formulaires susmentionnés soient transmis à monsieur Éric Desaulniers de Fonds locaux de solidarité FTQ.

ADOPTÉE

11 200-01-18

Mandat pour l'audit externe des états financiers 2017

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme de comptables (CPA) pour des services professionnels pour la réalisation d'un mandat d'audit externe pour les états financiers 2017;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Mallette inc. datée du 15 janvier 2018 au montant de 20 500,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de la firme Mallette inc. pour la réalisation d'un mandat d'audit externe pour les états financiers 2017, pour un montant de 20 500,00\$, excluant les taxes, ce montant couvrant toute dépense inhérente à ce mandat.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-13 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 20 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-413 « *Vérification comptable* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 201-01-18

Autorisation de signature - Programme de partenariat annuel 2017-2018 avec la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) a pour mission de réunir des gens d'affaires dynamiques et soucieux de l'ascension économique et sociale de leur communauté, tout en veillant aux intérêts de ses membres, afin d'assurer la prospérité et la pérennité des entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE pour accomplir sa mission, la CCIM doit s'associer avec des partenaires annuels ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins désire contribuer à la mission de la CCIM ;

CONSIDÉRANT l'Entente de partenariat annuel à intervenir entre la MRC Les Moulins et la CCIM par laquelle la MRC Les Moulins s'engage à payer à la CCIM un montant de 25 800,00\$ en contrepartie de privilèges octroyés par la CCIM, lesquels sont décrits dans ladite entente ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Entente de partenariat annuel 2017-2018 avec la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) par laquelle la MRC Les Moulins s'engage à payer à la CCIM un montant de 25 800,00\$ en contrepartie de privilèges octroyés par la CCIM et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) un montant de 25 800,00\$ à la signature de ladite entente de partenariat.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-14 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 25 800,00\$, poste budgétaire 2622-976 « *Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question n'a été adressée aux membres du conseil.

11 202-01-18

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Marc-André Plante et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-
trésorière adjointe et greffière